



**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX
RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL SUR
L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME¹**

1^{er} JANVIER – 31 DECEMBRE 2011

<p>Titre du Programme & Référence du projet</p> <p>1. Titre du Programme: PROJET DE CELLULES D'APPUI À LA JUSTICE MILITAIRE</p> <ul style="list-style-type: none">• Réf. du Programme (<i>le cas échéant</i>): CS.0314• Numéro de référence du Projet/MPTF Office: PBF/COD/E-6 00078234	<p>Pays, Localité, Secteur/Thème(s) du Programme²</p> <p>(<i>le cas échéant</i>) Pays/Localité : Provinces de l'EST de la République Démocratique du Congo (Nord et Sud Kivu, Province Orientale, Maniema et Katanga.</p> <p>Secteur/Thème(s) : Restauration de l'autorité de l'Etat- Renforcement des capacités.</p>
<p>Organisations participantes</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation Internationale des Migrations	<p>Partenaires de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none">• Ministère de la justice et des droits humains• Conseil Supérieure de la Magistrature
<p>Budget du Programme (US\$)</p> <p>Contribution du Fonds: 961.145 US\$</p> <p>Contribution de(s) agence(s):</p> <p>Contribution du Gouvernement: Autres Contributions [donateur(s): Gouvernement Canadien : 2.712.940 US\$ soit (2.821.458 CAD) Gouvernement des Etats-Unis (INL) : 500.000USD</p> <p>TOTAL: 4.174.085 US\$</p>	<p>Durée du Programme (mois)</p> <p>Durée totale (mois): 12 mois</p> <p>Date de démarrage³ : 01/02/2011</p> <p>Date de clôture: 31/12/2012 (demande d'extension en cours)</p> <p>Date de clôture opérationnelle⁴: 31/12/2012</p> <p>Date prévisionnelle de clôture financière : 31/03/2013</p>

¹ Le terme "programme" est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.

² Indiquer le domaine prioritaire pour le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) ; le Secteur pour le Fonds fiduciaire pour l'Iraq du GNUD.

³ La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office ([MPTF Office GATEWAY](#)).

⁴ Concerne les activités du programme complétées par l'organisation participante responsable. Les agences concernées doivent en informer le MPTF Office.

Evaluation du Programme

Evaluation – (à joindre le cas échéant)

Oui Non Date : dd.mm.yyyy)

Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant)

Oui Non Date: _ dd.mm.yyyy):

Commentaires : l'évaluation n'a pas été faite au court de la mise en œuvre du projet.

Soumis par:

- Nom: Michael Tschanz
- Titre: Chef de Mission
- Organisation participante (“Lead Agency”):
- Adresse e-mail: mtschanz@iom.int

I. OBJECTIFS

Ce projet contribue à la traduction en justice des auteurs des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de graves violations des droits international humanitaire afin de soutenir le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) dans ses efforts de stabilisation et de consolidation de la paix dans l'est du pays

Plus particulièrement au travers du renforcement des capacités de la justice militaire congolaise a l'aide des cellules d'appui à la justice militaire (CAP), ce projet vise à :

- Une crédibilité accrue du système de justice militaire
- Une meilleure compréhension et l'acceptation de la justice militaire par les commandants
- Une capacité accrue des acteurs de la justice militaire pour mener à bien leur tâche.

Afin de parvenir à contribuer aux objectifs, ce projet visera à atteindre les résultats suivants :

1. Augmentation du nombre d'enquêtes portant sur les crimes graves commis par les justiciables de la justice militaire;
2. Augmentation du nombre de justiciables de la justice militaire accusés de crimes graves qui sont cités à procès ;
3. Réduction des délais requis pour traduire en justice les justiciables qui ont commis des crimes graves dans les dossiers ayant reçu le concours des cellules d'appui;
4. Diminution du nombre de prévenus en détention préventive dans les dossiers ayant reçu le concours des cellules d'appui;
5. Les techniques utilisées lors des enquêtes menées avec le concours des cellules sont efficaces et respectent les principes de droit pénal international ; et
6. Les décisions des autorités judiciaires militaires qui ont été prises avec le concours d'une cellule d'appui sont motivées par écrit et fondées en droit.

Conformément aux différentes Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la RDC, ces cellules d'appui à travers ces résultats soutiendront le gouvernement dans ses efforts de protéger les civils contre les violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par les forces de sécurité (FARDC et PNC) et les groupes armés dans l'Est du pays et plus particulièrement sur des infractions à caractère de violences sexuelles.

II. RESSOURCES

Ressources financières:

Pour mener des activités pour des CAPs, trois sources de financement ont été mises à disposition. Le Fond de consolidation de la Paix (PBF) a apporté un montant total de 961 145 USD afin de financer deux (2) cellules d'appui pendant une année et le Canada 2.712.940 US pour trois (3) cellules pendant trois années. Le département d'état⁵ des Etats-Unis a fournis une aide de 500 000 USD afin de renforcer les compétences à travers des formations destinées à la justice militaire Congolaise. Aucune contribution financière ou matérielle n'est anticipée du gouvernement de la RDC quant à ce projet. Toutefois, les autorités congolaises s'engagent à fournir le personnel militaire requis pour assurer le succès de ce projet et la sécurité des participants.

Ressources humaines:

⁵ Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL)

Afin de réaliser la bonne mise en place du projet, du personnel international a été recruté⁶ dans le cadre de ce programme.

III. ARRANGEMENTS DE GESTION ET SUIVI DU PROGRAMME

Pour l'atteinte de l'impact optimal, les activités ci-après ont été menées :

- Recruter, former et déployer les consultants internationaux et les experts internationaux des cellules d'appui à la justice militaire

Au 31 Décembre, 18 experts internationaux et six consultants internationaux avaient été recrutés, formés et déployés à travers quatre cellules en utilisant les procédures de recrutement de l'ONU et de l'OIM. Quatre Cellule d'Appui (CAP) avaient été créées dans les zones les plus touchées par les crimes graves: le Nord-Kivu (Goma), Sud-Kivu (Bukavu), la Province Orientale (Bunia) et la Province de Maniema. Trois CAP avaient chacun près d'un effectif complet, avec respectivement quatre, quatre et cinq experts internationaux. Les deux autres CAP sont envisagées d'être complètes le début de l'année prochaine en notant que la cellule à Kindu a été mis en place avec le recrutement d'un consultant.

- Faire la liaison avec les autorités judiciaires des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), à la Police Nationale Congolaise (PNC) et les partenaires de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC (MONUSCO)

En ligne avec la proposition de projet, les CAP ont établi de solides relations de travail avec leurs homologues nationaux. Des réunions régulières, la formulation de comités occasionnels communs, et la liaison permanente ont contribué à assurer un partenariat solide entre les deux parties. En effet, des réunions régulières ont été tenues pour la formulation de comités occasionnels communs pour assurer une compréhension à tout niveau sur ce qui est actuellement d'application dans le domaine de la justice militaire et également dégager une cartographie des zones qui nécessitent des renforcement de capacités additionnels pour rendre les jugements plus cohérents en conformité avec les standards internationaux.

A la fin de l'année, chaque CAP établie (Goma, Bukavu, Bunia) a développé de bonnes relations de travail avec les autorités congolaises et la justice militaire ont été en contact en collaborant étroitement avec eux pour identifier les zones les plus appropriées et en besoin de l'assistance.

Cette collaboration a de plus été effectivement renforcée par la signature du Protocole d'Accord entre la MONUSCO et le gouvernement de la République Démocratique du Congo intervenue le 19 décembre 2011.

- Fournir une aide technique et logistique de base aux Inspecteurs de la Police Judiciaire (IPJ), Officier de la Police Judiciaire (OPJ) et aux Magistrats militaires à toutes les étapes de l'action publique, lorsque non disponible au sein des FARDC ou de la PNC

Les CAP ont travaillé intensément avec leurs homologues nationaux pour identifier les besoins d'assistance lors des enquêtes sur des crimes graves et les poursuites des personnes accusées. Par ailleurs, le CAP a apporté une aide durant les enquêtes en aidant à la conservation des documents, en assurant le transport pour permettre à l'enquête d'évoluer et en reproduisant les documents essentiels. Les CAP ont également offert leur expertise pendant les interrogatoires, la phase préliminaire à l'égard de la théorie des poursuites, la bienséance de la saisie, et le caractère suffisant des accusations.

⁶ Cfr. Annexe 1 : liste du personnel national et international.

- Conseiller les IPJ, OPJ et Magistrats militaires en matière d'enquête et de poursuite d'infractions grave i.e. violences sexuelles, crimes de guerre, crimes contre l'humanité afin de développer une expertise au sein des FARDC.

Dans le souci de répondre à cet objectif, un module de formation visant l'élimination de l'insuffisance, contraintes et défis constatés lors des audiences foraines et audiences ordinaires des tribunaux militaires a été élaboré entre les CAP et leurs partenaires congolais en vue du renforcement des capacités.

Des experts internationaux, en travaillant étroitement avec les autorités nationales de la justice militaire, ont pu observer les activités de leur homologues ce qui leur a permis de percevoir les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être faites et discuter de leurs observations avec les autorités. En outre, les autorités elles-mêmes ont demandé directement des renforcements des capacités dans certains domaines.

Quatre domaines principaux pour lesquels le renforcement des capacités est requis ont été identifiés, à savoir les standards internationaux sur le droit des prévenus et des victimes pour les magistrats, l'administration des juridictions concernant la tenue des dossiers, la gestion des archives et des pièces à conviction pour les greffiers et les principes internationaux des droits et devoirs dans les enquêtes judiciaires et les techniques d'enquêtes spécialisées (crime de violences sexuelles de masse) pour les enquêteurs.

Sur la base de la liste des équipements mentionnée sur le budget, plusieurs réunions ont été organisées entre l'OIM et les membres de l'unité MONUSCO Etat de droit afin de déterminer les directives générales et les spécifications techniques exactes de chaque équipement nécessaire pour mener à bien le projet.

Sur ces bases et dans le strict respect des procédures d'achat de l'OIM, sans aucune modification dans les procédures standard, les fournisseurs ont été contactés et les choix des équipement en tenant compte du rapport qualité / prix, a été fait conjointement avec la cellule de l'unité MONUSCO Etat de droit à Goma.

Au niveau de la promotion et protection des droits de l'homme ; le CAP a été suivi de près par la MONUSCO section Droits de l'homme pour s'assurer que les activités font bon train, et un SOP (Standard Operating Procédures) a été élaboré afin d'assurer une façon de collaborer plus efficacement. Des rapports trimestriels sur les progrès réalisés dans le cadre de ce projet ont été également soumis au bureau de Stabilisation de la MONUSCO.

IV. RESULTATS

Les premiers résultats sont limités considérablement dû à des contraintes rencontrées lors du projet. Comme le protocole d'accord a été finalisé et signé juste à la fin de l'année dernière, les demandes d'appui officielles sont attendues pour l'année en cours. La mise en place des CAP et le recrutement d'experts, comme noté ci-dessus, ont été fait pour la plupart. Il faut noter que la signature du Protocole d'accord est une réussite essentielle en vue des efforts et le temps nécessaire pour sa discussion et conclusion accompagné par une compréhension commune avec les autorités nationales.

Toutefois, en ce qui concerne le travail essentiel des CAP (soutien logistique et technique et des formations), les résultats seront vus seulement en 2012. Cela dit, les réussites sont encore considérables en termes de renforcement des relations personnelles et la création de la confiance avec les autorités congolaises. Par ailleurs, en collaboration avec leurs homologues nationaux, les CAP ont identifié les domaines les plus importants pour l'assistance éventuelle.

Durant la mise en place du projet en 2011, certaines contraintes sont apparues. Néanmoins des mesures ont été prises afin d'atténuer de futurs retards et tirer les enseignements.

La signature du Protocole d'Accord entre la MONUSCO et le gouvernement de la RDC concernant la mise en place des cellules d'appui aux poursuites judiciaires, énonçant spécifiquement le cadre de travail et de coopération entre les autorités de la justice militaires et les experts internationaux affectée aux CAP n'a été signée que mi- décembre 2011.

Comme précisé ci-dessous ce retard concernant l'accord précisant et entérinant la coopération entre les autorités et les experts internationaux et les attributions des CAPS a créé des difficultés de différentes nature.

Tout d'abord, bien qu'un soutien ait été fourni aux différentes autorités de la justice militaire, celle-ci est restée limitée du au manque d'un cadre formel approuvant la collaboration. Comme mentionné plus haut ceci a eu dès lors des effets négatifs sur l'atteintes des objectifs durant l'année 2011.

Parmi les autres contraintes, la relation de confiance avec des partenaires congolais a également été plus difficile a obtenir que prévue. De plus, l'absence d'un lieu consacré à l'usage des membres des CAP et désigné points focaux des autorités de la justice militaire Congolais a tendance d'empêcher le bon déroulement de la coopération entre lesdits partenaires ainsi que l'utilisation des équipements commun.

Au sein des provisions du Protocole, il a été prévu l'établissement des bureaux de Co-localisation pour permettre les CAP d'apporter un appui et une assistance logistique aux FARDC par le biais d'un espace de travail commun pour le personnel des CAP et les autorités de la justice militaire, moyennant les ressource suffisantes. En 2011, les démarches requises avaient déjà été mis en place vers la réalisation de cette vision.

La signature du Protocole d'Accord entre la MONUSCO et le gouvernement de la RDC concernant la mise en place des cellules d'appui aux poursuites judiciaires, permettra d'améliorer les rapports avec nos partenaires et l'étendue du mandat des CAP en 2012.

Certains CAPS ont également eu également des difficultés à être compris par certains éléments de la MONUSCO en tant que nouveaux points focaux dans la lutte contre l'impunité. Afin d'améliorer le climat de collaboration, les CAPS ont fait preuve de diplomatie afin de communiquer leur nouveaux rôles prévus dans la Résolution 1925 (2010) de la Conseil de Sécurité de l'ONU.

Des difficultés liées aux démarrages des activités ont également été notées par rapport au temps que cela a pris pour permettre aux homologues nationaux d'assimiler le module de formation et concevoir une stratégie efficace pour répondre aux besoins entre eux pour élaborer un plan d'action approprié. Le travail qui a été fait déjà jusqu'à la fin de l'année a démontré néanmoins que le projet avait sa raison d'être.

Concernant le personnel international recruté, le projet a connu la démission de deux membres pour des raisons de stress relatives aux conditions de vie sur le terrain. En outre, ces difficultés ont occasionné l'hospitalisation d'un autre membre rapatrié d'urgence dans son pays d'origine.

Bien qu'il est difficile d'identifier toutes les qualités de chaque individu lors de l'interview des dispositifs plus rigoureux dans les prochains processus d'entretiens seront mis en place. De plus, une plus grande attention sera portée à la gestion du personnel et des provisions logistiques essentielles pour supporter l'établissement et de soutenir les opérations des CAP avant le déploiement du personnel.

Grâce au programme il y a une liaison avec les agences des Nations Unies, ONG internationales et ONG avec le Personnel des CAP qui font des efforts pour rencontrer, discuter et collaborer avec les

autres acteurs travaillant dans le domaine de la justice militaire au sein de leurs régions spécifiques, en vue d'assurer que les approches et les programmes d'assistance aux bénéficiaires sont harmonisés.

V. FUTUR PLAN DE TRAVAIL (le cas échéant)

Activity	Party responsible	Time frame								
		Month 1	Month 2	Month 3	Month 4	Month 5	Month 6	Month 7	Month 8	Month 9
Etablir la CAP qui manque (Kalemie)	MONUSCO/OIM	x	x	x						
Recruter les experts restant d'avoir tous le personnel	MONUSCO/OIM	x	x	x						
Permettre la co-localisation pour les CAP avec leur homologues nationaux	MONUSCO/OIM	x	x	x	x	x	x			
Fournir de l'assistance technique et logistique dans les enquêtes et les poursuites	MONUSCO	x	x	x	x	x	x	x	x	x

VI. EVALUATION EN FONCTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Indicateurs cibles	Objectifs/ Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de verification	Commentaires éventuels
Résultat 1: Une crédibilité accrue du système de justice militaire.							
Résultat 1.1							
Augmentation du nombre d'enquêtes portant sur les crimes graves commis par les justiciables de la justice militaire.	Nombre de demand d'appui et de proposition d'appui	N/A	N/A	N/A	N/A	Les demands d'appui officielles recues et les propositions d'appui officielles soumises	
Résultat 1.2							
Augmentation du nombre de justiciables de la justice militaire accusés de crimes graves qui sont traduis devant les tribunaux militaires.	Nombre des justiciables militaires	N/A	N/A	N/A	N/A	Les CAP/Les autorités nationaux	
Résultat 2 Meilleure compréhension et l'acceptation de la justice militaire par les commandants.							
Résultat 2.1							
Réduction des délais requis pour traduire en justice les justiciables les dossiers ayant reçu le concours des cellules	Laps de temps à partir du jour de détention jusqu'à la première audience	N/A	N/A	N/A	N/A	Les rapport des CAP,des autres sections de la MONUSCO et des autres agences de	

d'appui.							I'ONU	
Résultat 2.2 Diminution du nombre de personnes en détention préventive dans les cas ayant reçu le concours des cellules d'appui.	Nombre d'accusés dans la détention préventive	N/A	N/A	N/A	N/A		Autorisation de sortie en détention	
Résultat 3 : Une capacité accrue des acteurs de la justice militaire pour mener à bien leur tâche.								
Résultat 3.1 Les techniques utilisées lors des enquêtes menées avec le concours des cellules sont efficaces et respectent les principes de droit pénal international.	Conformité du comportement du personnel judiciaire / établissement des directives d'enquête avec les normes de la CPI	N/A	N/A	N/A	N/A		Les rapport des CAP	
Résultat 3.2 Les décisions des autorités judiciaires militaires qui ont été prises avec le concours d'une cellule d'appui sont motivées par écrit et fondées en droit.	Nombre de décisions écrites fournies par les autorités de la justice militaire qui sont suffisamment bien raisonnées	N/A	N/A	N/A	N/A		Liste de décisions rendus par des tribunaux militaires	